Image de couverture :
Le Leste dryade vit caché; inscrit sur la Liste rouge des espèces menacées, on ne le trouve que dans des étages et marais qui s'assèchent pendant l'été.

photos :
David Küilling, CCOM nature DDPS

Plus d'informations sur le programme Nature-Paysage-Armée (NPA)

Terrains militaires – Oasis au milieu d'un paysage fortement exploité

Depuis 2001, le programme Nature-Paysage-Armée est mis en œuvre sur environ 150 emplacements de l'armée. Le DDPS y préservе la diversité des espèces et des habitats naturels et, dans la mesure du possible, en assure la promotion. Sur chaque emplacement, les utilisations militaires, agricoles et récréatives sont conciliées avec les valeurs naturelles dans un dossier NPA. Le maintien et l'entretien des habitats dignes de protection sont ainsi réglementés. Un suivi est réalisé afin de garantir la réussite du programme.

Cet engagement en vaut la peine ! Les habitats dignes de protection sont plus fréquents sur les places d'armes, de tir et d'aviation que dans le reste du pays. C'est pourquoi les espèces d'oiseaux et de plantes figurant sur la liste rouge des espèces menacées sont observées sur ces emplacements avec une fréquence supérieure à la moyenne suisse. En outre, la grande majorité des espèces d'oiseaux typiques des zones agricoles sont plus courantes sur les emplacements militaires que dans les zones rurales voisines.

Contact
Commandement instruction – Formation d'application de l'infanterie, Caserne, CH-1400 Yverdon-les-Bains,
+41 58 480 98 00, infanterie@vtg.admin.ch

80.232.01 500 08.21

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Place d'armes de Chamblon

Réserve naturelle

AREA PROTETTA SVIZZERA
AIRE PROTEGEE SUISSE
SCHWEIZER NATURSCHUTZGEBIET

Biodiversité

Fondée en 1979, la place d'armes de Chamblon est utilisée toute l'année pour l'instruction dans les écoles de recrues, de sous-officiers et d'officiers de l'infanterie (5). Dans son périmètre, elle compte 66 biotopes dignes de protection : de nombreuses prairies sèches, des haies, des bois mais aussi des zones humides. Depuis 2004, la Fondation Nature & Économie lui décerne régulièrement une certification pour l'entretien remarquable qui y est réalisé.

Les milieux naturels abritent beaucoup d'espèces florales et animales particulières, dont certaines inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées. Ainsi, le rossignol philomèle y niche comme nulle part ailleurs en Suisse (20 territoires/km²). Quelque 62 espèces d'oiseaux nichent au kilomètre carré, dont les effectifs de 49 d'entre elles sont progressent depuis 2012, représentant pas loin de 500 territoires de reproduction. Également dans le périmètre, une zone de ponte pour amphibiens accueille la grenouille agile. Quant à l'orchis bouc (cette orchidée doit son nom à son odeur si particulière), elle fleurit dans les prairies sèches. Ces deux types de biotopes sont classés d'importance nationale.

Protection et valorisation

Avec son programme Nature-Paysage-Armée (NPA), le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a introduit différentes mesures sur la place d'armes de Chamblon :

- **Aménagement particulier :** Des bacs ont été enfouis en faveur du sonneur à ventre jaune, une espèce de crapaud menacée (1). Cette opération est un succès : la présence de cet amphibien a pu être attestée pour la première fois à Chamblon en 2016
- **Prairies :** une agriculture moins intensive et l'adoption d'un rythme adapté de fauches des foins, d'épandage et de pâturage a entraîné l'apparition plus fréquente d'orchidées, comme l'orchis bouc (2).
- **Haies :** un entretien échelonné et le renouvellement des arbustes ont permis d'accroître le nombre de territoires et d'espèces d'oiseaux.
- **Zones humides et marais (4) :** Le site de reproduction de batraciens d'importance nationale a permis de conserver la grenouille agile (3) et le leste dryade. Ces deux sont sur la Liste Rouge des espèces menacées.
- **Aux alentours des bâtiments :** les espèces végétales exotiques sont remplacées par des espèces indigènes, propices à la faune locale.
- **Plantes problématiques :** les végétaux envahissantes non indigènes sont systématiquement arrachés.
- **Interdiction de circuler :** le trafic routier civil et militaire fait l'objet de restrictions dans certaines zones sensibles.

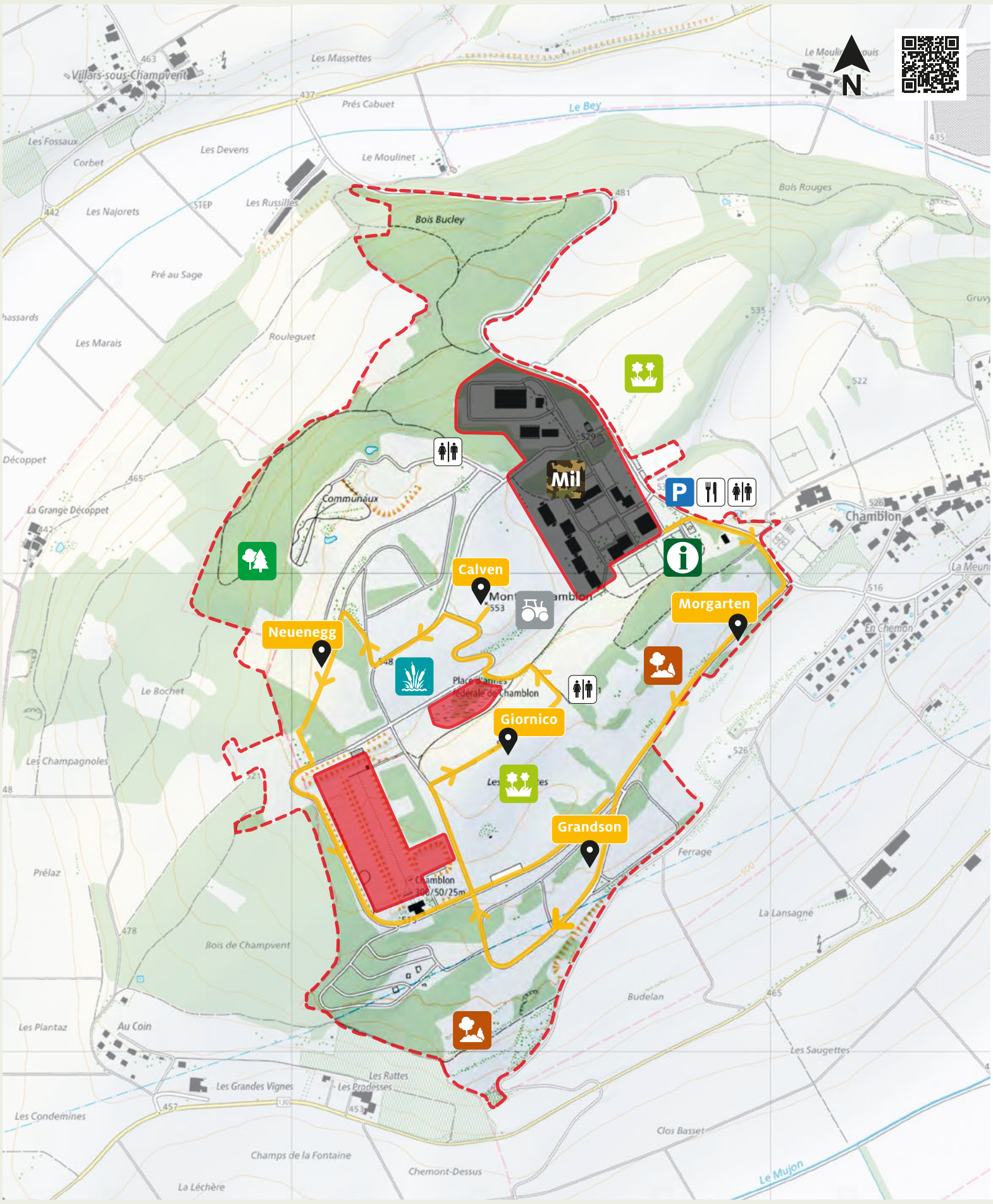

Place d'armes de Chamblon

Bois et haies :
oiseaux, reptiles, petits mammifères, végétaux divers

Prairies et pâturages :
orchidées, papillons, grillons, sauterelles, coléoptères, oiseaux

Zones humides et marécageuses :
amphibiens, libellules, oiseaux

Forêts :
oiseaux, coléoptères

Agriculture :
exploitation agricole (production alimentaire) des surfaces partagées avec l'armée (à Chamblon, env. 60 ha de cultures extensives)

Périmètre de la place d'armes

Sentier thématique

Panneaux d'information du sentier thématique

Utilisation militaire

Zone d'exclusion

Panneau d'information

Places de stationnement publiques

Toilettes

Restaurant

Avis de tir de Chamblon

0 100 200 300 400 500 m

1:10 000

4

5